

- (1) : Soyez précis. Pour les 1^{ères} et Terminales générales, merci de préciser la section L, ES, S. Pour les bac pro, BEP, CAP, 3^{ème} techno, merci d'indiquer la spécialité.
- (2) La dérogation est à fournir.

Notes explicatives et observations importantes

Les documents nécessaires à la demande d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2008-2009 peuvent être téléchargés sur le site de la CAPE www.cape27.fr rubrique.

- **Le formulaire est prérempli** (cas des enfants qui empruntaient déjà le bus l'année scolaire passée)
 1. Vous devez vérifier l'exactitude des renseignements indiqués et les modifier impérativement en cas d'erreurs
 2. Ce formulaire doit impérativement avoir le cachet et la signature du chef d'établissement où l'enfant est scolarisé.
- **Le formulaire est vierge**
 1. Vous devez le remplir intégralement et précisément
 2. Ce formulaire doit impérativement avoir le cachet et la signature du chef d'établissement où l'enfant est scolarisé
- Si le dossier n'est pas complet, la demande d'inscription ne sera pas traitée.
- Toute modification en cours d'année scolaire doit être signalée au bureau des transports scolaires de la CAPE dont les coordonnées figurent dans le règlement intérieur.
- **La carte de transport scolaire est strictement personnelle. Son utilisation par une autre personne que son titulaire est considérée comme frauduleuse et entraîne sa confiscation immédiate indépendamment des sanctions et des poursuites encourues.**
- La date limite pour déposer le dossier complet d'inscription est fixée **au vendredi 1er juillet 2011-18h au bureau des transports scolaires.**
- Le dossier complet de demande d'inscription comprend :
 - le formulaire de demande d'inscription intégralement rempli ;
 - l'approbation du règlement intérieur ;
 - le paiement.

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

« Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur circuits spéciaux. Le destinataire des données est la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, autorité organisatrices des transports scolaires sur son territoire. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure – Bureau des Transports scolaires – La Mare à Jouy – 27120 DOUAINS.